

Résolution # AG-SPUQO-2019.09.25-04

Résolution relative à déclaration d'urgence environnementale par les professeures et les professeurs membres du SPUQO

- ATTENDU** que la très vaste majorité des publications scientifiques en science du climat établit un lien de cause à effet entre l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation rapide et récente du réchauffement du climat, sans précédent au cours des derniers 65 millions d'années ;
- ATTENDU** le rappel récent du GIEC à l'effet que si des mesures ne sont pas prises rapidement et de manière significative, il ne sera pas possible de contenir la hausse de la température moyenne du globe sous les 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et que s'ensuivra alors le risque d'un emballement irréversible du climat ;
- ATTENDU** que pour demeurer sous la hausse de 1,5 °C, les économies de la planète devront avoir atteint la neutralité carbone en 2050 et que pour cela, il faut que les émissions de GES commencent à décliner avant 2020 ;
- ATTENDU** les retards quasi systématiques dans l'atteinte des cibles de réduction des GES par les pays signataires de l'Accord de Paris en 2015 ;
- ATTENDU** que le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité ;
- ATTENDU** que l'UQO est une institution d'enseignement et de recherche.
- ATTENDU** qu'une bonne partie de la communauté de l'UQO est composée de jeunes adultes qui subiront davantage les impacts de bouleversements environnementaux que les générations qui les précèdent ;
- ATTENDU** que les étudiants et les étudiantes représentent la « raison d'être première [qui donne un sens aux actions de l'UQO] » (Vision de l'UQO 2020) ;
- ATTENDU** que l'UQO peut jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques par la recherche, l'enseignement, la sensibilisation et l'information de la collectivité ;
- ATTENDU** que l'UQO et que toutes les personnes qui y travaillent ou qui y reçoivent une formation ont une empreinte environnementale qu'elles pourraient réduire ;
- ATTENDU** la résolution # CS-SPUQO-2019.09.18-02 ;
- ATTENDU** les discussions en séances ;
- IL EST RÉSOLU** que l'assemblée générale du SPUQO déclare que :
- nous sommes en crise climatique et que l'état d'urgence environnementale doit être déclaré sans délai.
 - seules la reconnaissance de l'état d'urgence environnementale et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent, liés à la crise climatique
 - tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques et sociales.
 - La reconnaissance de l'urgence climatique nous engage à la réflexion et à l'action et c'est dans cet esprit que nous proposons les résolutions suivantes :
 - Résolution engageant l'UQO à réduire ses émissions directes et indirectes de GES
 - Résolution sur les conséquences environnementales du travail des membres du SPUQO
 - Résolution invitant le conseil d'administration de l'UQO à déclarer immédiatement l'urgence climatique et à s'engager pleinement dans la transition verte de l'institution.

Résolution # AG-SPUQO-2019.09.25-05

Résolution engageant l'UQO à réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES)

ATTENDU que la très vaste majorité des publications scientifiques en science du climat établit un lien de cause à effet entre l'augmentation dans l'atmosphère des GES et l'augmentation rapide et récente du réchauffement du climat;

ATTENDU le rappel récent du GIEC à l'effet que si des mesures ne sont pas prises rapidement et de manière significative, il ne sera pas possible de contenir la hausse de la température moyenne du globe sous les 1.5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et que s'ensuivra alors le risque d'un emballement irréversible du climat;

ATTENDU que pour demeurer sous la hausse de 1.5 °C, les économies de la planète devront avoir atteint la neutralité carbone en 2050 et que pour cela, il faut que les émissions de GES commencent à décliner avant 2020;

ATTENDU que l'UQO peut jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques par la recherche, l'enseignement, la sensibilisation et l'information de la collectivité;

ATTENDU que l'UQO et que toutes les personnes qui y travaillent ou qui y reçoivent une formation ont une empreinte environnementale qu'elles pourraient réduire;

ATTENDU La déclaration de l'urgence climatique par le SPUQO;

ATTENDU les discussions en séances;

IL EST RÉSOLU DE

SUPPORTER l'étude sur le bilan carbone de l'UQO qui sera coordonnée par le comité institutionnel du développement durable.

DEMANDER au Conseil d'administration de l'UQO de s'engager à ne jamais investir dans des industries associées à de fortes émissions de GES.

PRESSER La Fondation de l'UQO et les caisses de retraite des employés de l'UQO à retirer dans des délais raisonnables leurs investissements dans des industries associées à de fortes émissions de GES.

DEMANDER au Conseil d'administration de l'UQO de s'engager à atteindre la « neutralité carbone » dans ses bâtiments et ses principales activités d'ici 2030.

S'ENGAGER à collaborer avec l'ensemble de la communauté universitaire pour atteindre les objectifs précédents de « neutralité carbone », de développement de projets de recherche et d'intégration des enjeux environnementaux dans l'enseignement.

DEMANDER au comité institutionnel du développement durable de l'UQO de sensibiliser la communauté universitaire sur les émissions directes (transports, chauffage, etc.) et indirecte (placements dans des industries émettrices, émissions liées aux diverses étapes du cycle de vie des produits) de GES sur les campus de l'UQO comme à l'extérieur de ceux-ci.

Résolution # AG-SPUQO-2019.09.25-06

Résolution sur les conséquences environnementales du travail des membres du SPUQO

ATTENDU la déclaration de l'urgence climatique par le SPUQO;

ATTENDU les discussions en séances;

IL EST RÉSOLU DE

CRÉER dans les meilleurs délais un comité de réflexion sur les conséquences environnementales du travail des membres du SPUQO, comité qui proposerait un plan d'action pour réduire l'empreinte environnementale des membres du SPUQO, ce qui inclut une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Résolution #AG-SPUQO-2019.09.25-07

Résolution invitant le conseil d'administration de l'UQO à déclarer immédiatement l'urgence climatique et à s'engager pleinement dans la transition verte de l'institution

- ATTENDU** la déclaration de l'urgence climatique par le SPUQO;
- ATTENDU** que l'UQO est une institution d'enseignement et de recherche ;
- ATTENDU** qu'une bonne partie de la communauté de l'UQO est composée de jeunes adultes qui subiront davantage les impacts de bouleversements environnementaux que les générations qui les précèdent ;
- ATTENDU** que les étudiants et les étudiantes représentent la « raison d'être première [qui donne un sens aux actions de l'UQO] » (Vision de l'UQO 2020) ;
- ATTENDU** que l'UQO peut jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques par la recherche, l'enseignement, la sensibilisation et l'information de la collectivité ;
- ATTENDU** que l'UQO et que toutes les personnes qui y travaillent ou qui y reçoivent une formation ont une empreinte environnementale qu'elles pourraient réduire.
- ATTENDU** les discussions en séance ;

IL EST RÉSOLU DE

- DEMANDER** au Conseil d'administration de l'UQO de déclarer l'état d'urgence climatique ;
- DEMANDER** au Conseil d'administration de l'UQO d'inclure dans la mission ou les valeurs de l'UQO le respect des capacités de la biosphère à soutenir la vie, sa diversité et le bien-être de l'ensemble de l'Humanité, ce qui se traduit par des gestes urgents afin de réduire l'empreinte environnementale de l'institution et de ses membres, notamment les émissions de gaz à effet de serre ;
- DEMANDER** au Conseil d'administration de mandater le comité institutionnel du développement durable à faciliter la recherche axée sur les mesures pour remédier aux changements climatiques, et de fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ce mandat ;
- DEMANDER** au Conseil d'administration de mandater le comité institutionnel du développement durable de faciliter l'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'ensemble de ses programmes d'enseignement, de même que dans les formations proposées au grand public, et de fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ce mandat ;
- S'ENGAGER** à travailler de concert avec l'ensemble de la communauté de l'UQO dans le respect de la déclaration de l'urgence climatique.